

INFO-NÉGO

DERNIÈRE HEURE!



Info-Négo | Fonction publique - Collèges - Pinel

Volume 5 no 1 – 7 octobre 2020

Le SPGQ reprend la négociation

Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) a repris les négociations avec les représentants du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) pour les unités d'accréditation fonction publique, collèges et Institut de psychiatrie légale Philippe-Pinel. Voici les principaux éléments discutés lors de deux rencontres (l'une pour les collèges et Pinel le 30 septembre, l'autre pour la fonction publique le 5 octobre).

Fonction publique

- Le SPGQ a déposé de nouveau son cahier de revendications (le même déposé en décembre) concernant les matières intersectorielles, vu l'échec du blitz de négociation.
- Le SPGQ a souligné au SCT ne pas avoir réagi à sa proposition de comité de travail sur les horaires, par le biais duquel l'employeur s'engageait à discuter du paiement des heures supplémentaires à taux et demi dès la 36^e heure, car ce comité s'inscrivait dans une perspective de règlement globale. Le SPGQ n'est pas fermé à discuter de ce comité, sans pour autant y adhérer ou l'exclure pour l'instant.
- Le SPGQ a indiqué son souhait d'établir, dès la prochaine rencontre de négociation, l'ordre de discussion des sujets et répartir ce qui sera discuté à la table centrale et à la table normative de la fonction publique. Le SCT n'entend pas faire cet exercice, car selon lui, tout doit se discuter à la même table. Selon le SPGQ, établir d'avance les sujets à la table serait plus productif, mais le SCT est demeuré sur ses positions.
- Le SPGQ souhaite minimalement un calendrier incluant une rencontre aux deux semaines. Le SCT ne s'engage pas à un calendrier formel, mais sans refuser la périodicité des rencontres proposée par le SPGQ.
- Sous réserve d'une confirmation de part et d'autre, la prochaine rencontre devrait avoir lieu le 15 octobre en matinée.

Collèges et Institut de psychiatrie légale Philippe-Pinel

- L'employeur a mentionné que des discussions pourront avoir lieu aux tables sectorielles avec le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) pour les collèges et le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) pour la santé.
- L'employeur a mentionné que la prime pour les psychologues était reconduite au moins jusqu'à la conclusion d'une convention collective;

- L'employeur a fait le partage des matières dans la proposition syndicale du 1^{er} juin et indiqué la table à laquelle ces matières devront être discutées.
- Le comité de négociation a rappelé à l'employeur que la proposition du 1^{er} juin a été déposée dans un contexte exploratoire; si elle ne menait pas à une entente de principe, elle serait réputée nulle et non avenue;
- Le comité de négociation a mentionné à l'employeur qu'il était prêt à reprendre la négociation à un rythme soutenu. L'employeur n'a pu indiquer à quelle fréquence il pourra tenir des rencontres. Une nouvelle rencontre sera cependant fixée d'ici peu, sans établir au préalable les sujets à y traiter.

Des questions sur la négociation ? Écrivez à negociation2020@spgq.qc.ca.

Armel Seh, quatrième vice-président (fonction publique)

Lydia Martel, première vice-présidente (collèges)

Jessica Bourque, deuxième vice-présidente (Pinel)